

APPEL À PROJETS DANS LE CADRE DE
L'ORGANISATION DE

La Route du Rhum - Destination Guadeloupe Edition 2018

Le dossier de candidature est à envoyer par courrier au plus tard le 30/06/2018

à l'adresse suivante :

Région Guadeloupe

DGADE

Avenue Paul Lacavé - Petit Paris

97109 BASSE-TERRE CEDEX

Cadre réservé à l'administration

Date d'enregistrement

N° de dossier

Ce dossier contient l'ensemble des pièces dont vous aurez besoin pour votre soumission à l'appel à projets « Route du Rhum-destination Guadeloupe » :

<i>Contenu du dossier</i>	<i>Pages</i>
La liste des pièces justificatives à joindre à votre demande	1
Les informations pratiques présentant le document à remplir et le circuit suivi par votre dossier	2
Le dossier de candidature	3,4,5,6
Le règlement de l'appel à projets	7

Liste des pièces à fournir :

- Une lettre de demande de subvention adressée à Monsieur le président du conseil régional de Guadeloupe, M. Ary CHALUS ;
- Les statuts de l'association et déclaration de l'association au journal officiel ;
- La composition du conseil d'administration de l'association ;
- Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration approuvant le projet ;
- Le relevé d'identité bancaire (RIB) de l'association ;
- Le budget détaillé en recettes et dépenses accompagné des justificatifs disponibles (devis, attestation de sponsoring,...) ;
- Le plan de financement de l'opération ;
- Le justificatif de l'apport personnel (capacité d'autofinancement par relevé de compte, lettre de banque,...) ;
- Les justificatifs des autres concours financiers attendus (autres aides publiques – emprunts – attestations de sponsoring -...) ;
- La déclaration des aides publiques reçues au cours des trois dernières années.

Informations pratiques

Objectifs

Dans le cadre de la « Route du Rhum-destination Guadeloupe », la Région Guadeloupe en tant que partenaire majeur exclusif de cette édition lance un appel à projets à l'attention des associations ayant un intérêt pour les activités économiques, sociales et culturelles qu'offre cette course transatlantique en solitaire.

Le dossier de candidature

Le dossier de candidature vise à présenter le projet dans ses grandes lignes et permet s'il était retenu de mobiliser une participation financière de la Région Guadeloupe.

Les dossiers complets sont à adresser à :

Monsieur le président du Conseil Régional

A l'adresse suivante :

DGADE

Av. Paul LACAVE-Petit Paris

97109 BASSE-TERRE Cedex

Détails du contenu du dossier :

Pour prétendre à un accord de subvention avec la Région Guadeloupe votre dossier de candidature doit contenir l'intégralité des pièces à fournir réclamée en 1^{ère} page ainsi que :

✓ **Fiche n°1 : La présentation de l'association**

Mentionner les éléments d'identification les plus récents

✓ **Fiche n°2 : Une note de présentation du projet et des actions prévues**

Cette fiche permet de vérifier la cohérence du projet de l'association et sa concordance avec les objectifs pour l'attribution du label préalable au versement éventuel de toute subvention.

Cette note de présentation doit contenir : l'intitulé du projet, les thèmes abordés, la date de mise en œuvre, la durée de l'action, l'intérêt du projet dans la cadre des orientations régionales, la description du projet (objectifs, mise en œuvre, résultats attendus, public cible, partenariats développés, valorisations prévues,...).

✓ **Fiche n°3 : Le plan de financement**

Cette fiche comporte un modèle de budget prévisionnel pour vous aider à établir votre propre plan de financement. Ce budget doit nécessairement être équilibré. La subvention demandée à la Région ne peut excéder 80% du montant total du projet.

Plafonnement : 15 000 €

Vous devez fournir les devis justifiant les dépenses envisagées.

✓ **Fiche n°4 : Le cadre réservé à l'administration**

Cette fiche rappelle les critères qui permettent au jury d'évaluer votre projet.

✓ **Fiche n°5 : Le règlement de l'appel à projet**

Nous vous invitons à lire attentivement ce règlement qui précise les objectifs de l'appel à projet régional, les modalités de sélection des candidatures, de valorisation des projets au cours de l'année de versement de la subvention.

Présentation de l'association

Identification de l'association

Numéro RNA :	Nom et sigle de l'association :
Numéro Siren et Siret :
Code APE :	Adresse de siège social :
Numéro d'agrément :
Téléphone :
Télécopie :	Code postal :
Email :	Commune :

Identification du responsable de la structure et du responsable du projet

Responsable de la structure

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Commune :

Fonction :

Téléphone :

Email :

Responsable du suivi du projet

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Commune :

Fonction :

Téléphone :

Email :

Informations complémentaires



Note de présentation du projet et des actions prévues

Description du projet (en 3500 caractères maximum, faisant apparaître les objectifs ainsi que les résultats attendus)

Le territoire de projet

Description du chef de file et de ses partenaires (raison sociale, expériences dans le domaine, moyens humains et logistiques, nombre d'adhérents, ...)

Les actions prévues dans le cadre du projet

-
-
-
-
-

Caractère innovant du projet

Les partenaires

Plan de financement

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
NATURES DES DEPENSES	Montant (€)	NATURES DES RECETTES	Montant (€)
<u>Achats de fournitures et de matériels</u>		<u>Autofinancement</u>	
Achat de matériels		Ressources propres	
Achats de fournitures		<u>Subventions demandées</u>	
Autres achats		Région	
<u>Locations</u>		Département	
Location de matériels		Communes	
Autres locations		Entreprises	
<u>Prestations externes</u>		Etat	
Intervenants (animation, conseil,...)		Autres	
Réalisation d'outils		<u>Autres recettes attendues (à préciser)</u>	
Réalisation de documents (conception, impression, diffusion,...)		-	
Autres prestations externes		-	
<u>Autres frais</u>		-	
Frais de déplacement		-	
Assurances		-	
Autres coûts		-	
COUT TOTAL		COUT TOTAL	
Le montant total du projet s'élève à :			
La subvention sollicitée par l'association auprès de la Région Guadeloupe s'élève à :			

Règlement

Article 1 – L'appel à projets « Route du Rhum - destination Guadeloupe

La Région Guadeloupe lance pour l'année 2018 un appel à projets intitulé « Route du Rhum – destination Guadeloupe ».

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de l'animation d territoire à l'occasion de la Route du Rhum 2014. L'objectif de cet appel à projets est d'encourager l'activité économique sociale et culturelle autour de cet évènement en permettant aux associations de la Guadeloupe de valoriser leur savoir-faire à Saint-Malo lieu de départ et en Guadeloupe lieu d'arrivée de la course.

Cette année marque le 40^{ème} anniversaire de la Route du Rhum – destination Guadeloupe.

La région Guadeloupe, par son rôle de partenaire majeur exclusif, co-organisera la Route du Rhum – destination Guadeloupe avec Pen Duick grand organisateur de course océaniques et d'autres partenaires.

Les associations peuvent proposer des actions de porter économique, sociale et culturelle.

Article 2 – Les candidatures

Cet appel à projets est ouvert aux associations de la Guadeloupe de type loi 1901.

Ces associations peuvent faire acte de candidature en déposant un dossier de candidature mis à leur disposition par la Région Guadeloupe. Les dossiers sont disponibles sur le site Internet de la Région Guadeloupe.

La date limite de dépôt de candidature est fixée au 30/06/2018.

Les dossiers complets sont adressés au : Président du conseil régional de la Guadeloupe, avenue Paul LACAVE – Petit Paris, 97109 BASSE-TERRE CEDEX.

Chaque association ne pourra présenter qu'une seule candidature.

Article 3 – Le dossier de candidature

La demande de subvention est faite par courrier et adressée au

Président du Conseil Régional. Elle est accompagnée du dossier de candidature et de la totalité des pièces justificatives. Tout dossier incomplet sera refusé.

Article 4 – La sélection

Les critères de sélection des projets sont :

- L'intérêt du projet dans le cadre des orientations régionales et des objectifs de l'appel à projets
- L'expérience de l'association en termes de gestion de projets
- L'efficacité, la pérennité, et la reproductibilité de l'initiative
- Le caractère innovant
- Les partenariats développés

Pour la sélection des projets, le président du conseil régional recueille l'avis d'une commission ad hoc créée à cet effet et présidée par un conseiller régional.

La région n'est pas tenue de justifier son refus de soutenir financièrement un projet.

Article 5 – L'aide régionale

Le dossier de candidature constitue une demande de subvention auprès de la région sous la condition qu'il comporte un courrier de demande de subvention adressé à la présidente du conseil régional.

La recevabilité du dossier de candidature ne vaut pas un engagement de la région pour l'octroi d'une subvention. Toute décision de participation financière de la collectivité est prise par la commission permanente du conseil régional de la Guadeloupe.

Le montant de l'aide régionale peut atteindre 80% du montant total du projet mais ne peut dépasser 15 000 €. La commission permanente du conseil régional se réserve le droit de modifier le montant de sa participation dans le plan de financement proposé par l'association.

Si une subvention est accordée au porteur de projet, une avance d'un montant maximal de 85% du montant de la subvention est versée dès la notification de la délibération de la commission permanente. Le solde de la subvention est versé à l'association à la clôture du projet sur présentation d'un bilan technique du projet réalisé, d'un compte rendu financier détaillé accompagné de l'ensemble des factures justificatives des dépenses engagées.

Les derniers comptes approuvés de l'association ainsi que le dernier rapport d'activités devront aussi être remis à l'administration régionale.

Article 6 – Disposition finale

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions.

Cadre réservé à l'administration

ASSOCIATION :			
Intitulé du projet :			
CRITERES D'EVALUATION	OUI	NON	AVIS RESERVE
L'intérêt du projet dans le cadre des orientations régionales et des objectifs de l'appel à projets			
L'expérience de l'association en termes de gestion de projets			
L'efficacité, la pérennité, et la reproductibilité de l'initiative			
Le caractère innovant			
Les partenariats développés			
Observations :			
AVIS FAVORABLE	AVIS DEFAVORABLE	DOSSIER AJOURNE	
COUT TOTAL DU PROJET	Subvention demandée	Subvention accordée	